

# Réponses du collectif Révéler RENNES au questionnaire des Amis du Patrimoine Rennais

---

Depuis plus d'un an, le collectif Révéler Rennes coordonne une démarche d'écoute et de proximité auprès des Rennaises et des Rennais qui nous a permis d'élaborer un diagnostic territorial puis d'animer notre Grande Marche rennaise.

C'est dans ce cadre que Carole Gandon et nos équipes ont eu le plaisir de recevoir et d'échanger avec les Amis du patrimoine rennais le 13 mai puis le 11 décembre 2019.

## A – Introduction

### *A1 - Pensez-vous que le patrimoine bâti et paysager de Rennes doit être préservé, et pourquoi ?*

Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre.

Qu'il s'agisse du patrimoine bâti<sup>1</sup>, urbain et architectural, ou du patrimoine paysager<sup>2</sup>, tel que défini à l'article l'article L110-1 du Code de l'environnement, le programme de la liste Révéler Rennes prévoit des actions de préservation adaptées à ces deux dimensions du patrimoine.

En effet, le patrimoine est un héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations futures. Sa préservation (protection, mise en valeur, restauration...) nous semble essentielle puisqu'il est un vecteur important du lien social. Le patrimoine rennais fait partie de l'identité que nous souhaitons affirmer pour Rennes, pour son positionnement régional et sa dimension culturelle.

### *A2 - À vos yeux, le patrimoine de la ville se limite-t-il aux biens (domaine public ou privé) appartenant à la Ville ou à la Métropole, ou inclut-il les biens appartenant à d'autres acteurs publics ou au secteur privé ?*

Notre approche du "patrimoine de la ville" est globale et large sans pour autant y intégrer le patrimoine culturel (littérature, chanson et musique, le monde artistique globalement). Nous y regroupons par contre ce qui ressort des collections scientifiques, archéologiques ou patrimoniales qui existent au sein de certains établissements (Rennes1, hôpital par exemple).

Les cas de maison ayant « hébergé » tel ou tel personnage connu (artistique, politique français ou étranger) feront l'objet d'un examen particulier. Si elle ne présente aucune particularité du point de vue architectural, un écrit sur une plaque doit pouvoir suffire. A contrario, si elle a du caractère, elle doit être protégée.

A titre d'exemple, la maison d'ODORICO, rue Saint Sauveur, est en passe d'être vendue. S'interroger sur sa nouvelle destination nous semble légitime puisque toutes les pièces de cette habitation (sol et murs) sont revêtues d'ODORICO. Il faudra être attentif à des situations de ce type.

---

<sup>1</sup> qui comprend les constructions privées, publiques, les ouvrages d'art, les constructions industrielles et tout ce qui constitue des traces de vie qui ont marqué de manière significative la vie des habitants

<sup>2</sup> qui englobe les arbres remarquables, les alignements, les paysages, mais également l'eau (la Vilaine, les canaux, zones humides,...)

### *A3 - Au sein de ce patrimoine, quelle place tient pour vous le patrimoine bâti ?*

Nous intégrons le patrimoine bâti au sein d'un ensemble de « biens culturels et historiques ».

#### *A3a - Comment entendez-vous le préserver ?*

Le PLUI est plus précis que le PLU sur la préservation des éléments de patrimoine.

Nous ferons appel à des avis croisés, des expertises le cas échéant, pour des cas précis ponctuels de projets privés ou publics. Nous proposerons une méthode adaptée à une vraie concertation, tout en conservant bien évidemment notre capacité d'arbitrage final et de décisions.

Par ailleurs, en plus de sa préservation, il faudra mettre en valeur ce patrimoine bâti dans le cas d'un projet de construction attenant, en jouant par exemple sur le contraste par une architecture contemporaine de grande qualité. Cela devra faire partie des cahiers des charges pour les constructions attenantes.

### *A4 - Au sein de ce patrimoine, quelle place tient pour vous le patrimoine naturel ?*

Comme indiqué précédemment, nous attachons beaucoup d'importance au cadre de vie naturel et environnemental rennais (arbres centenaires, Vilaine,...). A l'évidence, les Rennaises et les Rennais expriment, à juste raison, une attente forte de préservation et de restauration de la nature en ville.

Cette attente se déclinera dans nos orientations sur les cahiers des charges des nouvelles constructions publiques comme privées : intégration d'un niveau minimum de « surfaces naturelles » dans les projets (toitures, façades, balcons, abords,...). Nous nous attacherons en particulier à préserver les lieux naturels chargés d'histoire ainsi que les arbres remarquables.

#### *A4a - Comment entendez-vous le préserver ?*

Cette préservation relève pleinement de la responsabilité de l'action publique. Nous améliorerons la cartographie des espaces remarquables, qu'ils concernent des espaces publics ou privés.

Par ailleurs, les services des jardins de Rennes Métropoles doivent gérer 120 hectares d'espaces naturels, petits ou grands. Il nous faudra examiner l'organisation et les moyens à affecter à une politique de mise en valeur de l'environnement en milieu urbain.

Nous proposons également de renforcer la sensibilisation des scolaires à une meilleure prise en compte des espaces.

Enfin, il ne s'agira pas seulement de "préserver" le patrimoine naturel, mais de créer d'autres espaces verts de qualité, y compris à l'échelle d'une construction immobilière en prévoyant par exemple pour chaque immeuble un projet de paysagiste devant figurer au Permis de construire.

### *A5 - La Ville de Rennes a instauré un Conseil Local du Patrimoine auquel n'a été donné aucun pouvoir, même pour émission d'avis. Vous engagez-vous à pérenniser cette structure ? Et à la consulter de manière systématique pour les décisions concernant le Patrimoine ?*

Nous notons que cette instance a été créée pour « information, dialogue, expérimentation et valorisation » du patrimoine rennais, au sens large du terme. Présidé par le maire, ce Conseil est composé de 3 collèges :

1. Institutions : Direction de la culture, Musée des Beaux-arts, Musée de Bretagne, Ecomusée, Archives municipales, Destinations Rennes, Bibliothèque (fonds ancien), Drac, Ecole d'architecture, Service régional de l'inventaire, Conservation départementale des antiquités, Rennes I et Rennes II, Inrap, Archevêché

2. Associations : Amis du Patrimoine rennais, Amis du musée des Beaux-Arts et du musée de Bretagne, Société d'histoire et d'archéologie, Accroterre, Tiez Breiz, Men Ha Houarn, Dastum, Bug (wikipatrimoine), Fondation du Patrimoine, Maison de l'Architecture et des espaces de Bretagne, Conservatoire du Patrimoine hospitalier de Rennes.
3. Habitants : 1 représentant par quartier

Nous constatons qu'une telle organisation présente le risque fort de noyer toute réunion dans de longs débats disparates et que la représentation des habitants y est largement sous dimensionnée. C'est pourquoi nous considérons qu'il y a matière à faire évoluer sa composition, son organisation, ses missions.

Le Conseil Local du Patrimoine ne doit plus se résumer pas à être une instance de communication de la ville envers ses membres ; il doit participer à mieux prendre en compte le patrimoine rennais.

#### *A5a - Si vous envisagez de modifier cette instance, de quelle nature seraient ces modifications ?*

Nous ferons un travail de concertation préalable avant de formuler des propositions. Une solution pourrait consister à aménager des sous commissions thématiques spécialisées capables de se positionner sur des sujets précis.

Nous viserons en tout état de cause à améliorer la transparence de fonctionnement et des avis. Par ailleurs, l'information et les échanges devront se faire en amont de tout projet.

#### *A6 - Que proposez-vous pour mieux associer les citoyens aux décisions concernant le patrimoine ?*

##### *A6a - Par exemple, meilleure utilisation sur ce plan des Conseils de Quartier ?*

Un axe essentiel concerne la formation, l'instruction, la pédagogie vers des citoyens concernant les sujets et problématiques de l'architecture et de l'urbanisme, auxquelles on ajoutera la nature et le paysage.

Par exemple, nous initierons un rythme de conférences et d'interventions sur la ville (ou Rennes métropole) pour faire partager la culture architecturale permettant de faire avancer la compréhension et donc le dialogue entre les citoyens et les élus, ainsi que les services.

Permettre de mieux comprendre les objectifs et les décisions est un axe important dans la conduite des politiques publiques au sens large.

##### *A6b - Instances de véritable concertation, et non d'information descendante ?*

Trop de Rennaises et de Rennais nous ont expliqué avoir eu le sentiment d'être "floués", pas écoutés par l'équipe sortante. Dans le "Roazhon Pacte" que nous proposons aux Rennaises et aux Rennais, nous proposons de restaurer le lien de confiance qui doit unir la population aux élus locaux.

Nous veillerons à distinguer clairement les différentes modalités d'échanges et d'interaction autour de nos politiques publiques (information, concertation, co-construction). La pratique de la concertation sera donc renforcée dans nos méthodes en y ajoutant un niveau d'évaluation du déroulement des actions et des décisions prises. Par ailleurs, le fait de travailler en amont sera une méthode de travail normale et régulière.

##### *A6c - Consultations, referendums, etc.*

Les Rennaises et les Rennais demandent à être davantage et plus régulièrement impliqués dans les choix pris par la ville concernant leur quotidien comme leur avenir. C'est une demande légitime.

C'est la raison pour laquelle nous prévoyons d'organiser, par exemple, une consultation citoyenne sur les usages des grands bâtiments patrimoniaux du centre-ville (Palais du Commerce, Palais St-Georges, Hôtel Pasteur, Hôtel Dieu, etc.) afin que les habitants et les commerçants soient associés au choix d'y implanter des commerces, des services.

## **B - Patrimoine bâti – Questions générales**

*B1 - Pensez-vous que la préservation du patrimoine bâti ou planté doit aussi concerner les abords des lieux ou édifices à sauvegarder ?*

Dans ce domaine, il faut faire attention à ne pas être contre-productif ; les mesures relatives aux abords sont celles des monuments historiques, ISMH, et peuvent avoir un fort impact sur leur environnement. Les projets importants sont soumis à études d'impact et dans ce cadre, les abords font bien évidemment partie intégrante des enjeux des projets.

La mise en valeur du patrimoine bâti et planté doit obligatoirement être considérée sur les abords pour lesquels parfois des architectures contemporaines de qualité peuvent être de bonnes réponses.

*B1a - Si oui, vous engagez-vous à demander à Rennes Métropole une modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en ce sens ?*

Les règles qui existent dans le PLUI sont déjà renforcées. Il nous semble que la question à présent est de bien mettre en pratique les règles.

*B2 - Êtes-vous d'accord pour que la ville interdise, même en cas «d'état sanitaire dégradé» , toute démolition de bâtiments classés 2 ou 3 étoiles au Plan Local d'Urbanisme, demande à Rennes Métropole de modifier le PLUi en ce sens, et s'engage si ces bâtiments menaçaient ruine, à prendre toute disposition pour les protéger ?*

Il convient d'une part de définir ce qu'est « un état sanitaire dégradé » et d'autre part à quel titre la collectivité serait en capacité de prendre la charge technique et financière d'un patrimoine bâti privé (même 2 ou 3 étoiles).

Bien entendu, nous vérifierons toutes les possibilités d'aides financières mobilisables (fonds européens, Etat...) ainsi que les actions coercitives envisageables à l'égard des propriétaires inactifs.

*B3 - Considérez-vous que la connaissance par les habitants du patrimoine commun est souhaitable ou indispensable ?*

Oui clairement. La liste Révéler Rennes intègre cette dimension de connaissance et de partage, au profit d'une identité renforcée et d'une fierté culturelle.

Ainsi nous mettrons en œuvre, concrètement, un véritable plan lumière de mise en valeur sur de nombreux éléments de patrimoine et pas seulement sur les plus emblématiques qui sont déjà identifiés. Nous ferons la promotion de cheminements lumineux pour accompagner des cheminements touristiques.

Dans le cadre de notre candidature à la Capitale européenne de la culture, nous envisageons la mise en place de circuits en bus comme Lille l'a fait dès le début des années 2000, en tant que capitale européenne de la culture, pour faire connaître les diverses typologies de notre patrimoine.

Le site internet de Rennes sera renforcé et comportera des liens vers un espace dédié à l'histoire du patrimoine rennais dans ses différentes dimensions, comme évoqué précédemment, en lien avec le service « art et histoire » dont c'est, avec notamment la pédagogie du patrimoine, une des missions.

*B3a - Si oui, quelles actions entendez-vous mener auprès de la population, et en particulier des scolaires ?*

Si, à l'heure actuelle, 16000 scolaires par an sont sensibilisés au patrimoine (cf. convention « métropole art et histoire »), ce travail de pédagogie pourra concerner tous les publics et toutes les autres tranches d'âges.

La pédagogie est un facteur de lien social qui est important pour notre politique.

*B3b - Vous engagez-vous à prévenir par courrier tous les propriétaires de constructions « étoilées » au Plan Local d'Urbanisme de l'intérêt ainsi affiché de leurs biens ?*

Le PLUI étant approuvé, il s'applique donc à tous. La collectivité doit naturellement contribuer à ce que les propriétaires concernées soient bien informés : courriers et informations sous format dématérialisé.

*B3c - Vous engagez-vous, si des démolitions ou des travaux de modifications importantes de ces constructions étaient autorisés, à faire constituer des dossiers (études, relevés, photographies, vidéos...) permettant d'en conserver la mémoire ?*

Tous les outils existent pour assurer une conservation illustrée des éléments qui ne pourraient être maintenus. Nous y serons attentifs.

## **C - Patrimoine bâti municipal et métropolitain**

*C1 - Qu'envisagez-vous pour la rénovation des bâtiments appartenant à la Ville et parfois en mauvais état (exemple : édifices culturels, serres du Thabor, etc.) ?*

Dans ce domaine, il nous importe d'écouter tous les acteurs pour entendre leur propre connaissance du sujet et leur analyse de hiérarchisation. Nous souhaitons trouver des modalités adaptées à chaque échelle d'éléments patrimoniaux.

A l'image de Montréal dans les années 2000, il nous importe de proposer à la société civile, aux acteurs de la ville et aux collectivités partenaires des **Assises du Patrimoine Rennais** ayant comme objectif la révision globale d'une politique patrimoniale sur notre territoire. Il s'agira de mettre la ville de Rennes comme moteur d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine.

Il sera nécessaire dans un premier temps déjà, de renouveler la convention « métropole d'art et d'histoire », en attente depuis 2015 .

## **D - Projets particuliers**

*D1 - Quelle est votre position sur la rénovation et l'extension de l'ancien Palais du Commerce ?*

A travers la construction de cet édifice, le maire de l'époque Lebastard (1880-1892) souhaitait donner à la basse ville « son » monument. On ne peut traiter ni cet édifice ni le projet dont il fait partie à « la va vite » et les Rennais ne s'y trompent pas.

Rappelons que ce très beau bâtiment dont la construction, débutée en 1881 par des premières esquisses de J.-B. Martenot, Architecte de la ville de Rennes s'est achevée en 1910, avec reprise du projet par E. Le Ray, nouvel

Architecte de la Ville. Dans un premier temps, simplement l'aile Ouest a été construite sans le dôme central, car la surface globale dépassait celle du programme.

Cet édifice est très important pour le centre de Rennes : il se situe au croisement des axes Nord-Sud et Est-Ouest qui structure le fonctionnement piéton du centre de la ville.

Le projet de rénovation et d'extension actuel relève en grande partie de la responsabilité de La Poste mais il ne peut se faire sans la collaboration de la ville. Un tel projet aurait dû être mené avec beaucoup plus de concertation, d'ouvertures et de réflexions partagées sur le cahier des charges à soumettre aux opérateurs. Cela devait à minima concerner d'une part le bâtiment en lui-même, son intégrité, mais également la relation avec la Vilaine, également le programme de l'opération dans son contenu commercial et économique au sens large.

La liste Révéler Rennes souhaite donc relancer la réflexion autour du Palais du Commerce en y associant toutes les parties prenantes.

*D1a - Êtes-vous prêts, dans ce dossier comme dans d'autres importants, à recueillir l'avis de la population sur les divers projets (et à en tenir compte), et de quelle manière ?*

Comme dit précédemment il faut être à l'écoute et certaines décisions doivent rester de la responsabilité de la collectivité.

Un projet de cette ampleur a de multiples dimensions qui touchent au tissu économique et marchand, à la sécurité dans ce quartier qui reste problématique régulièrement. Une maison du projet doit se mettre en place dès l'amont pour permettre la présentation des enjeux et non pas quand les principales décisions sont déjà prises.

*D2 - Les A.P.R. ont demandé l'inscription au titre des Monuments Historiques du poste central d'aiguillage de la gare de Rennes (dernier poste de ce type en état de fonctionnement). Soutenez-vous cette démarche ?*

Oui, ce bâtiment, par son exceptionnelle rareté (au niveau national) et sa qualité, fait partie du patrimoine industriel. Il en témoigne et doit être l'objet d'attention particulière d'autant que nos concitoyens sont de plus en plus intéressés par cette part de notre patrimoine.

*D2a - Si oui, êtes-vous prêts à engager la Ville (avec d'autres collectivités ou entités) dans une démarche de mise en valeur de cet équipement remarquable ?*

Ce bâtiment est propriété de la SNCF et sa mise en valeur ne pourra se faire qu'en concertation avec les différentes parties concernées.

*D3 - Quelle est votre opinion concernant le devenir de l'ancienne Prison Jacques Cartier ?*

Depuis de trop nombreuses années, la prison Jacques Cartier est laissée à l'abandon. C'est pourtant un équipement majeur pour la ville de Rennes et ses habitants, tant par son aspect architectural que par son histoire propre. Il n'est donc pas concevable de raser ce bâtiment emblématique du sud de la ville pour le remplacer par une densification immobilière aveugle.

A l'instar de nombreuses villes en Europe, nous avons pour ambition de nous réapproprier ces bâtiments publics emblématiques pour y créer un équipement culturel hybride qui mettrait à l'honneur les arts dans toute leur diversité, avec un accent particulier sur le savoir-faire numérique. Totalement en phase avec l'esprit du lieu, et comme un trait d'union tiré entre le passé et le présent de notre ville, le Musée de la Justice (un projet porté par

l'association Champs de Justice) aurait toute sa place au coeur de ce lieu dédié à la culture, à la créativité, au partage et à la transmission.

Ateliers éphémères ouverts au public, accueil d'artistes en résidence, salles de répétition ouvertes aux associations mais aussi aux particuliers, à l'image du 104 à Paris ou des Ateliers des Capucins à Brest, espaces d'exposition, de projection, studio d'enregistrement, arena de e-sport, bureaux partagés pour des entreprises du jeu vidéo ou des industries culturelles et créatives, la "Nouvelle Prison Jacques Cartier" sera un véritable pont entre pratiques culturelles professionnelles et amateurs, entre monde associatif et monde économique.

La localisation de cet équipement en dehors du centre-ville est également de nature à contribuer au rééquilibrage de l'attractivité culturelle et économique vers le sud de la ville.

La liste Révéler Rennes souhaite donc racheter la totalité des 1,3 ha qui composent la parcelle. La partie bâtie sera désamiantée et réhabilitée pour s'adapter aux exigences environnementales modernes et permettre l'accueil du public. Par ailleurs, nous nous attacherons à identifier des marges de constructibilité permettant d'envisager l'intervention d'investisseurs privés (exemple : hôtellerie, immobilier d'entreprises) dont les revenus permettront d'assurer la viabilité économique de l'ensemble.

#### *D4 – Autres points concernant le patrimoine sur lesquels vous souhaitez vous exprimer*

Le patrimoine historique, bâti en particulier, est un des points qui importe pour notre ville dont nous souhaitons renforcer la dimension de capitale régionale :

**Les Portes Mordelaises** : précédées d'un pont-levis, elles sont constituées d'un châtelet à deux tours. C'était l'entrée solennelle des ducs de Bretagne avant leur couronnement dans la cathédrale. Ces 2 tours, qui ont fait l'objet d'études sans voir de résultat, appellent enfin un projet à la dimension de leur histoire.

**Les façades à pans de bois** : Rennes est la ville bretonne à en avoir conservé le plus grand nombre malgré l'incendie de 1720. Nous souhaitons mettre en place un programme de rénovation des façades à pans de bois du centre historique afin de maintenir une préservation du patrimoine Rennais vieillissant (quartier hyper-centre : rue St Michel, place St Anne, place des Lices...).

**Le musée des Beaux-Arts de demain** : par une nouvelle accessibilité et une rénovation architecturale.

L'ancien site de **l'Office de Tourisme** : la maison à pans de bois (XVIIème siècle) aujourd'hui vide et la chapelle Saint -Yves (XVème) pour lesquelles aucune information quant à leur affectation n'est donnée. Nous souhaitons réaffecter le lieu à une activité culturelle, patrimoniale et touristique attractive.

La nécessité de former **au respect du patrimoine des jardins** (ex : le Thabor) afin que le travail de ceux qui l'entretiennent soit pris en compte.

**Halte aux tags sur nos espaces patrimoniaux** par la mise en place de vidéoprotection en lien avec une Brigade verte qui sera composée de 15 agents municipaux chargés aussi de lutter contre les incivilités et les dégradations commises sur l'environnement urbain.

En se projetant sur l'avenir et sur l'emploi, le patrimoine est porteur de la transmission des savoir- faire, des métiers. Révéler Rennes souhaite intégrer cette dimension de **transmission**, de **connaissance et de partage**, au **profit d'une identité renforcée et d'une fierté culturelle retrouvée**.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-